

Communiqué de presse CTP, 18 janvier 2012

Choix décisif pour l'aménagement du réseau ferroviaire

La Conférence des directeurs cantonaux des TP soutient l'aménagement de l'infrastructure ferroviaire

L'aménagement du réseau ferroviaire est pour la Conférence des directeurs cantonaux des transports publics (CTP) d'une urgente nécessité: l'amélioration des performances des transports publics est de toute première importance pour la population, l'économie et l'environnement. La CTP salue les points essentiels du message concernant le projet de financement et d'aménagement de l'infrastructure (FAIF) qui prévoit la création d'un fonds d'infrastructure ferroviaire pour l'exploitation, l'entretien et l'aménagement du réseau.

Le rapport d'infrastructure de la Confédération montre qu'il est nécessaire d'agir. Les infrastructures ferroviaires ont atteint leurs limites de capacité et la demande ne cesse de croître (augmentation prévue du transport des voyageurs et des marchandises d'ici à 2030: respectivement 60 et 70 pour-cent). Il est donc indispensable et urgent d'entreprendre des aménagements. La CTP salue la démarche générale du FAIF qui est d'assurer une offre aussi bonne que possible à l'aide des moyens à disposition, en se fondant sur l'évolution structurelle du pays toujours plus marquée par le "réseau des villes suisses" comme par le trafic régional et le trafic d'agglomération. De son côté, le trafic de marchandises doit pouvoir bénéficier de moyens suffisants et garantis.

La CTP constate avec satisfaction que le Conseil fédéral a accédé à la requête formulée lors de la consultation visant à ce que la Confédération participe financièrement aux surcoûts et que les cantons soient associés aux travaux: le Conseil fédéral augmente les fonds fédéraux de 100 millions de francs: ils atteindront 2,3 milliards de francs par an. De plus, la contribution de la Confédération sera régulièrement adaptée pour suivre intégralement la croissance économique (PIB). Les cantons doivent conserver à l'avenir aussi la possibilité de planifier et de poursuivre activement le développement des transports publics sur leur territoire. Ce n'est que dans ces circonstances qu'une participation des cantons pour un montant de CHF 200 millions par an n'est pas à exclure. Elle doit passer par le surcoût net des cantons, un mode par lequel ceux-ci financent les aménagements publics dans les gares (avec de possibles exceptions pour les grandes gares). La Confédération prend en charge le financement de l'infrastructure des chemins de fer privés, comme c'est le cas jusqu'ici pour l'infrastructure des CFF; cette harmonisation est à saluer. Concernant les modalités de financement choisies, la majorité des cantons se prononcent en faveur de la solution du Conseil fédéral. D'autres variantes envisageables ont fait l'objet de discussions, comme le cofinancement des grands projets en fonction de leur utilité pour le trafic régional des voyageurs ou une augmentation du prix des sillons permettant une participation plus équitable de ce même trafic régional au maintien de la substance du réseau ferroviaire qu'il utilise. Conformément à la proposition de la CTP, la déduction pour pendulaire dans l'impôt fédéral direct ne doit pas être fixé forfaitairement à CHF 800,- mais atteindre, comme limite supérieure, le montant de CHF 3'000,-. **La CTP attend que le montant pour la première étape des travaux (pour laquelle la Confédération inscrit CHF 3,5 milliards) soit ajustée vers le haut. Le montant nécessaire est de CHF 6 milliards pour soutenir des projets dans toutes les régions. Des obstacles considérables doivent être surmontés aujourd'hui déjà: le montant de 3,5 milliards ne suffit pas pour compenser la croissance fulgurante qu'on observe notamment dans les agglomérations.**

Globalement, la CTP est partiellement satisfaite du message. Il est important de poursuivre activement l'aménagement du réseau ferroviaire afin que la population et l'économie puissent continuer demain de bénéficier d'un réseau ferroviaire performant et que la Suisse maintienne cet avantage concurrentiel.

Renseignements:

Conseiller d'Etat François Marthaler, VD, Président de la CTP, 021 316 70 00, dès 16h00
Regierungsrat Matthias Michel, ZG, Vice-Président de la CTP, 041 728 55 10, 15h00 - 17h00
Conseillère d'Etat Barbara Egger-Jenzer, BE, membre du comité de la CTP, 031 633 31 02
Benjamin Wittwer, directeur CTP, 031 320 16 90, 11h00 - 14h00